



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

télévision

Question écrite n° 18526

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les vives inquiétudes exprimées par les salariés du groupe France Télévisions. En effet, le rejet du plan de développement des télévisions numériques régionales présenté par France Télévisions semble placer l'entreprise dans une position délicate, notamment vis-à-vis des chaînes concurrentes qui ne se priveront pas de développer des programmes dans ce domaine. Aussi il lui demande de bien vouloir lui exposer les raisons qui expliquent la suppression d'un tel projet dans un environnement en pleine expansion.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la culture et de la communication a été appelée sur le plan de développement des télévisions numériques régionales du groupe France Télévisions. Le contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État en 2001 prévoyait la création de chaînes nouvelles spécifiques à la télévision numérique terrestre. Le Gouvernement a cependant estimé en 2002 que la priorité du groupe France Télévisions n'était pas l'accroissement du nombre de chaînes diffusées, mais l'approfondissement des missions de service public des chaînes existantes, en particulier France 2, France 3 et France 5. Les projets de création de chaînes ont donc été abandonnés. Le Gouvernement souhaite donc améliorer dès maintenant les programmes des chaînes existantes en renforçant les moyens alloués à l'accomplissement de leurs missions, tout en conservant l'acquis de stipulations du contrat demeurées applicables : objectifs de gestion et de rationalisation, action en faveur de la création, relations avec le public. La réflexion conduite dans le cadre de la négociation en cours d'un avenant au contrat d'objectifs et de moyens approfondit de ce fait l'objectif de spécificité des programmes des chaînes existantes de France Télévisions en mettant notamment un accent particulier sur l'offre d'émissions de culture et de connaissance, l'accès aux programmes des personnes sourdes et malentendantes et le développement de la part des programmes régionaux sur France 3. En effet, dans le cadre de l'actualisation du contrat d'objectifs et de moyens, l'objectif de doubler les heures de diffusion régionale de France 3 constitue l'un des axes prioritaires qui sont actuellement à l'étude. France 3 voit donc son rôle de chaîne généraliste de proximité confirmé en cohérence avec la politique générale de décentralisation mise en oeuvre par le Gouvernement. De ce fait, France 3 sera en mesure de demeurer le premier opérateur en matière de télévision de proximité, malgré le développement, au demeurant souhaitable, de chaînes de télévisions locales privées. Ces objectifs correspondent au souhait du Gouvernement de voir davantage affirmée la spécificité des programmes de la télévision publique.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18526

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 19 mai 2003, page 3764

Réponse publiée le : 15 décembre 2003, page 9620